



École Philippe-Morin
1825, rue Provost, Lachute (Québec) J8S 1P5
Tél : (514) 855-4233 Téléc: (514) 639-0106
Courriel: direction.philippe-morin@csmb.qc.ca
Site web : www.csmb.qc.ca/philippe-morin

Convocation

**Assemblée générale des parents
Le jeudi 10 septembre 2015 à 18h50
Au gymnase de l'école Philippe-Morin**

Conformément à l'article 47 de la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.), vous êtes convoqués à l'Assemblée générale annuelle des parents.

Lors de cette rencontre, vous serez appelés à élire les nouveaux membres du Conseil d'établissement de l'école.

Vous devrez également élire parmi les parents du Conseil d'établissement un représentant au Comité de parents de la CSMB (Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys), et décider de former ou pas un Organisme de participation des parents (O.P.P.)

Voici l'ordre du jour proposé :

- Mot de bienvenue
- Mot de la direction / Présentation des membres de l'équipe-école
- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 10 septembre 2014 (document déposé sur place)
- Mot de la présidente sortante
- Présentation des membres du Conseil d'établissement
- Nomination d'un(e) secrétaire d'élection
- Mise en candidature et élection aux trois postes vacants
- Élection du représentant au Comité central des parents et son substitut
- Décision quant à la formation d'un O.P.P.
- Décision quant à la formation d'un comité des usagers du Service de garde

Geneviève Auger,
Présidente, Conseil d'établissement École Philippe-Morin

Résumé de la soirée

18h00 à 18h45 Les parents des élèves de 3^e, 4^e, 5^e et 6^e années sont convoqués dans la (les) classe(s) de leur(s) enfant(s).

18h50 à 19h40

- Assemblée générale des parents
- Élection des nouveaux membres du Conseil d'établissement
- Nomination du représentant (et son substitut) au Comité central des parents
- Décisions : O.P.P. et comité des usagers du SDG

19h45 à 20h30

Les parents de maternelle, 1^{ère}, 2^e années sont convoqués dans la (les) classe(s) de leur(s) enfants(s).

✂-----

Service de garde

Exceptionnellement, le service de garde sera ouvert entre 18h00 et 20h30 pour les enfants ne portant pas de couche de 3 ans et plus. Ce service est gratuit. Votre enfant n'a pas besoin d'être inscrit au service de garde pour pouvoir l'inscrire.

Inscription obligatoire

Afin de prévoir le nombre d'éducatrices dont nous aurons besoin, veuillez retourner ce coupon-réponse au plus tard le mardi 8 septembre **avant 15h30**.

- J'aurai (indiquer le nombre) _____ enfant(s) au Service de garde entre 18h00 et 19h45.
- J'aurai (indiquer le nombre) _____ enfant(s) au Service de garde entre 18h45 et 20h30.

Signature des parents : _____

